



POLE ACCUEIL FAMILIAL

Service « Soutenir Accompagner Faciliter la Transition »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2022

PARTIE I : CONTEXTE

SEA 35

Parc d'affaires la Bretèche

Bâtiment A3

35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org Site Internet : www.sea35.org

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE

Directeur Général : M. Vincent MARCHAND

A. LE PROJET ASSOCIATIF DE LA SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

1. PRESENTATION DU SERVICE

La mise en place d'une direction générale est un choix politique qui repose sur nos fortes convictions animant notre engagement associatif au service des enfants, des adolescents, des adultes et des familles en difficulté.

La direction générale est le cœur stratégique de l'organisation de la SEA 35, favorisant la transversalité entre les services, interface entre la dimension technique et la dimension politique.

Sous l'autorité du Directeur Général, en lien étroit avec :

- ➔ Le directeur du service administratif et financier et la directrice du service des ressources humaines ;
- ➔ Les directrices des Pôles Accueil Familial (PAF) et Précarité Insertion (PPI) et le directeur du Pôle Milieu Ouvert (PMO).

Elle a pour missions :

- ➔ **Analyser les évolutions** : Assurer une mission de veille permanente sur toutes les données et informations dans nos secteurs d'activités ;
- ➔ **Anticiper le changement** : A partir des éléments recueillis, tracer les hypothèses d'évolution et prévoir les changements nécessaires ;
- ➔ **Eclairer les choix associatifs** : Apporter des analyses et des éléments techniques facilitant les décisions des responsables associatifs ;
- ➔ **Négocier les différents partenariats (internes / externes)** : Promouvoir les projets auprès des acteurs concernés ;
- ➔ **Programmer, organiser et coordonner les projets nouveaux** : Assurer la garantie de la mise en œuvre des décisions associatives ;
- ➔ **Accompagner le changement** : Assurer auprès des structures tous les appuis nécessaires, humains, techniques et logistiques facilitant les évolutions ;
- ➔ **Evaluer les actions** : Mesurer la conformité des actions réalisées au regard des projets initialement prévus, et s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers.

La direction générale a pour objectif d'apporter les garanties quant au contrôle de la bonne exécution des missions de service public qui sont déléguées à l'association.

Le Comité de Direction (CODIR), animé par le directeur général définit la stratégie, fixe les orientations, assure la communication interne et externe et le suivi des actions menées par les services et Pôles.

Le Conseil Départemental 35 a renouvelé, le 25 janvier 2018, l'autorisation de répartition de frais de siège pour 5 ans.

2. LES REALISATIONS 2022

4.1 Un engagement au service des missions

Il semble nécessaire de rappeler avec force, que les services du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

4.2 Orientations stratégiques

Suite aux réflexions des conseils d'administration, CODIR et collège cadres, le directeur général a présenté, les axes stratégiques 2020 – 2025.

Les orientations et les axes de mise en œuvre n'ont qu'un objectif : « **Réaffirmer la place des enfants, adolescents, adultes et leurs familles** ». En effet, depuis sa création la SEA 35 a mis les personnes accompagnées et/ou accueillies au cœur de son projet, de ses missions.

Plus que jamais les publics doivent guider l'action de la SEA 35 au quotidien. La place des personnes accompagnées et/ou accueillies autour desquelles s'articule le projet associatif reste centrale car elles sont notre raison d'être.

Notre conception de l'accompagnement et/ou de l'accueil qui appréhende la personne dans sa globalité et dans toutes les dimensions de son parcours, continuera d'être promue au sein de l'association.

La loi du 2 janvier 2002 instaure le devoir de faire participer toute personne accompagnée et/ou accueillie à l'élaboration de son projet personnalisé et de favoriser sa participation aux instances organisées concernant les actions menées et le fonctionnement du service.

Pour la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille-et-Vilaine il s'agit donc de permettre à toute personne accompagnée et/ou accueillie de passer d'une position de « prise en charge » à une position « d'acteur » de son parcours dans les dispositifs sociaux ou dans les politiques publiques qui lui sont destinés. Il s'agit donc, à partir de l'expression et de la participation des personnes, de créer une « alliance » de travail afin de sortir d'une posture aidant/aidé.

Cette volonté est au cœur des orientations stratégiques. Elle s'inscrit en filigrane du plan comme une dynamique associant les personnes, les professionnels, les administrateurs et bénévoles. Il sera donc nécessaire de favoriser les espaces de rencontres, de débats qui rendent possible le croisement des regards, des pratiques ... et ainsi favoriser une énergie collective.

L'élaboration de la stratégie de la SEA 35 s'inscrit dans un environnement territorial, économique et social. Cet environnement connaît des évolutions sectorielles et sociétales. Il nous revient de les identifier, de les interroger, de les comprendre et de nous y adapter. En référence à son projet associatif et aux valeurs qu'elle porte, la SEA 35 définit la façon dont elle souhaite mobiliser ses ressources et ses compétences pour s'inscrire en tant qu'acteur associatif du secteur social.

La SEA 35 :

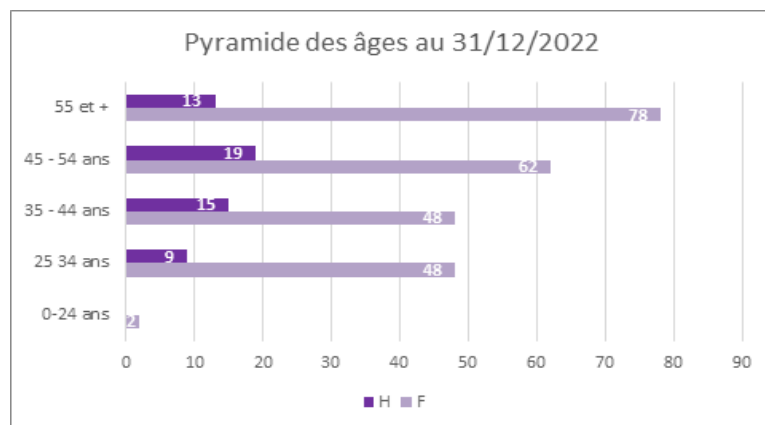
- ➔ en s'appuyant sur les personnes accompagnées et/ou accueillies, souhaite promouvoir l'expression des personnes, leur participation, notamment au travers les réseaux collaboratifs ou de la Pair-aidance.
- ➔ en s'appuyant sur ses administrateurs, souhaite renforcer la dynamique de sa vie associative et promouvoir l'engagement.
- ➔ en s'appuyant sur ses professionnels, souhaite promouvoir son expertise métier et être un interlocuteur des politiques d'action sociale.

inscrit son évolution autour d'orientations fortes qui constituent le plan stratégique et fixe l'horizon que nous voulons atteindre ensemble pour développer et consolider les solidarités au profit des plus fragiles.

3. DONNEES RH

- ➔ Au 31 décembre 2022, l'association emploie 294 salarié(e)s équivalent à 267,38 ETP, dont :
 - 238 femmes et 56 hommes
 - 263 CDI, 28 CDD et 3 contrats d'alternance
- ➔ Age moyen des salariés au 31/12/2022 : 46,35 ans
 - Assistants familiaux : 52,4 ans
 - Autres personnels : 40,2 ans

Pyramide des âges au 31/12/2022



B. PRESENTATION DU SAFT

AUTORISATION

Le Service « Soutenir Accompagner Faciliter la Transition » est autorisé par l'arrêté du 3 janvier 2017, et jusqu'au 4 janvier 2032, à accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, des troubles de la conduite ou des troubles du comportement.

LA MISSION

La SEA 35, pour son service du SAFT, a contractualisé un CPOM avec l'ARS d'Ille et Vilaine pour 2021-2025. Le SAFT accompagne un public âgé de 15 à 20 ans, en situation de handicap psychique et présentant un ensemble de « comportements problèmes ». Ces manifestations entravent la personne elle-même, ses relations familiales et amicales et ébranlent leur vie quotidienne et leur environnement social. Les finalités sont de prévenir les risques de rupture de parcours, faciliter le passage à l'âge adulte sur les champs de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de l'autonomie et du soin, de mettre en place des relais qui favorisent l'inclusion sociale et de développer une offre de répit.

Le SAFT construit des réponses souples, modulables, qui s'adaptent à la singularité de chaque situation, et s'inscrivent dans un maillage partenarial.

Il se donne pour mission de :

- ➔ Evaluer les besoins médico-sociaux
- ➔ Co-construire un accompagnement adapté au projet de vie de la personne

- ➔ Préconiser des orientations vers le champ du handicap adulte
- ➔ Expérimenter des orientations et coordonner la mise en œuvre des réponses
- ➔ Soutenir les aidants familiaux

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAFT propose des modalités d'accompagnement pluridisciplinaires adaptées aux besoins du jeune et de sa famille.

- ➔ Un accueil familial séquentiel ou de courte durée
- ➔ Des prestations en milieu ordinaire
- ➔ Des modalités d'accueil de jour
- ➔ Un appartement d'expérimentation
- ➔ Des expérimentations sur des lieux tiers (non comptabilisé dans l'activité)

LES OBJECTIFS RETENUS POUR LE CPOM

- ➔ Soutenir une dynamique de projet auprès du jeune en articulant les orientations prises avec les modalités des structures d'accueil existantes du secteur PH adulte et accompagner les jeunes en favorisant des expérimentations quotidiennes (capacités domiciliaires, insertion sociale et professionnelle, autonomie quotidienne et accès aux soins et aux loisirs)
- ➔ Opérationnaliser les évaluations des situations individuelles en proposant des modalités d'accompagnement inscrites dans une temporalité de projet.
- ➔ Favoriser le répit des aidants et soutenir les compétences parentales
- ➔ Structurer l'activité et déterminer dans quelle nomenclature le SAFT devra s'inscrire à l'horizon du CPOM

PARTIE II : ACTIVITE GENERALE

Sur 2022, le SAFT a affiné sa réponse aux besoins du public accueilli en proposant des modalités d'accompagnement variées et complémentaires. En effet, le **SAFT accompagne des jeunes avec des troubles psychiques, en rupture ou en risque de s'inscrire dans une rupture et qui nécessitent un accompagnement de proximité, renforcé, global et individualisé.** Le développement des modalités PMO, accueil de jour, accueil familial en nuitées, répit aux aidants, appartement d'expérimentation permet de s'adapter à chaque situation.

Le SAFT accompagne les jeunes une année, renouvelable une fois. Il intervient dans tous les domaines de la vie de la personne. Il part des besoins, les évalue, afin de déterminer des objectifs d'accompagnement et de déterminer dans le panel des prestations ou modalités offertes par le SAFT ce qui sera la plus approprié. Mais au-delà, le SAFT développe des prestations qui pourront perdurer à la fin de l'accompagnement (avec financement autonome) via des prestataires spécialisés ou de droits communs.

En 2022, le SAFT a également affiné sa place dans une complémentarité de l'offre médico-sociale existante (ITEP, IME...). Le SAFT permet aux établissements de se centrer sur l'évaluation aux compétences professionnelles, à l'immersion dans un groupe de pairs lors d'atelier collectif support, de proposer un suivi avec des professionnels paramédicaux (orthophoniste, psychologue...). Le SAFT, quant à lui, permet une évaluation complémentaire en situation dans tous les aspects de la vie du jeune via une approche écosystémique : il s'agit de prendre en compte les habitudes de vie de la personne, en quoi elles sont entravées par la limitation de la personne liée à son handicap et son environnement global. De par sa proximité, le SAFT est un accélérateur/catalyseur de projet.

Le SAFT a développé son travail en proximité des lieux de soins. Face aux troubles de ces jeunes, il s'agit de travailler en partenariat. Le SAFT sollicite régulièrement les médecins psychiatres, psychologues, infirmiers et infirmiers libéraux dans l'intérêt des jeunes. Nous sommes en lien avec les assistants de service social du CHGR adulte et enfant.

Cette année a aussi été l'occasion de créer 2 nouveaux postes : celui d'un apprenti en travail social et d'une assistante familiale transversale. Ce dernier poste créé en septembre 2022 est expérimental pour une durée de 1 an. L'assistante familiale a, à la fois une mission institutionnelle (participation aux réunions d'équipe, aux coordinations, soutien à ses pairs) et une mission d'accueil dans le cadre de l'accueil de jour et/ou en nuitée pour de l'expérimentation, de l'évaluation, du répit ou du relai des autres AF.

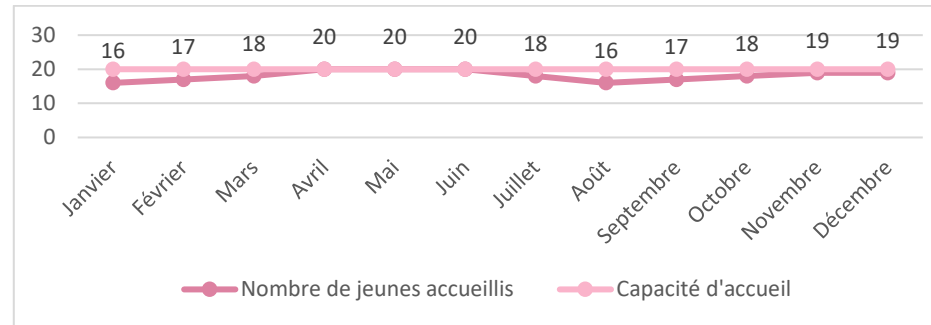
Le SAFT est resté en lien tout au long de l'année 2022 avec l'ARS afin d'avoir :

- L'autorisation d'ouverture d'un appartement d'expérimentation (modalité acceptée en juillet 2022 et mise en œuvre 2023),
- La révision des cibles d'activité au regard du nouveau projet développé en 2021 dans le CPOM,
- Un éclaircissement sur le comptage des PMO afin d'harmoniser sa pratique avec celle du secteur.

A. ACTIVITE DU SERVICE

LES JEUNES ACCUEILLIS

En 2022, le SAFT a accompagné 27 jeunes en file active pour une cible à 23.



Le nombre de jeunes est resté relativement stable sur l'année pour un effectif moyen à 18 jeunes. Les sorties d'effectif de fin d'année 2021 et de juin 2022 impactent la moyenne.

Une anticipation des départs pourrait venir stabiliser l'effectif moyen sur l'année, porté à 20 dans l'autorisation.

LES ENTRANTS & SORTANTS

Il y a eu 10 sorties contre 11 admissions au cours de l'année.

Pour les 10 sortants :

- 6 jeunes étaient accompagnés depuis des années avec l'ancien SAFT dont 2 ont atteint leur 20^{ème} année,
- 2 jeunes sont arrivés au bout de leur 2 ans d'accompagnement (janvier 2021-décembre 2022),
- 2 jeunes ont eu une orientation dans le champ adulte (Accueil Familial Social et Foyer de Vie).
- Il y a eu 105 dossiers déposés pour ces jeunes pour des orientations (hébergement, accueil de jour, accueil temporaire, SAVS, SAMSAH) (hors ouvertures de droits, orientation en lien avec le soin...)
- 33 temps d'expérimentation et admission ont été réalisés
- 60 visites d'établissements avec les jeunes tout au long de leur accompagnement en 2021 et 2022

Pour les 11 admissions :

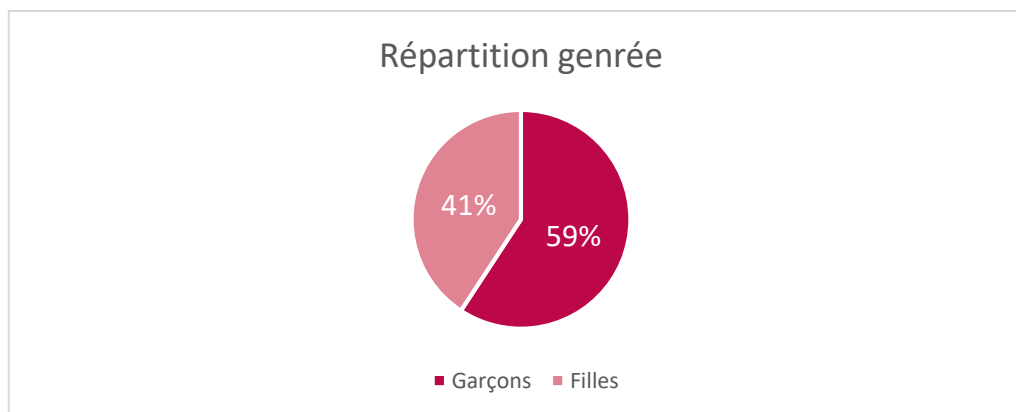
La moyenne d'âge à l'admission au 01/01/2022 est 15,5 ans.

DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La durée minimum de l'accompagnement en 2022 est de 10 jours (jeune arrivée en décembre 2022) et le maximum 3746 (jeune arrivé au SAFT en 2012, avant le changement de projet), avec une moyenne de 850 jours. En 2022, il restait 9 jeunes admis avant le nouveau projet de service, d'où une moyenne assez élevée.

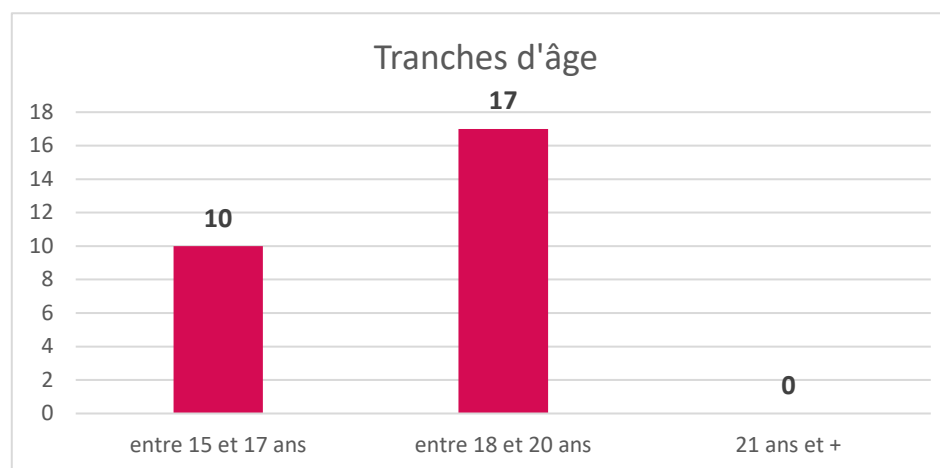
B. CARACTERISTIQUES GENERALES DES PERSONNES ACCUEILLIES

REPARTITION GENREE



En 2022, le SAFT a accompagné 27 jeunes, principalement des garçons (16 garçons & 11 filles).

TRANCHES D'ÂGE



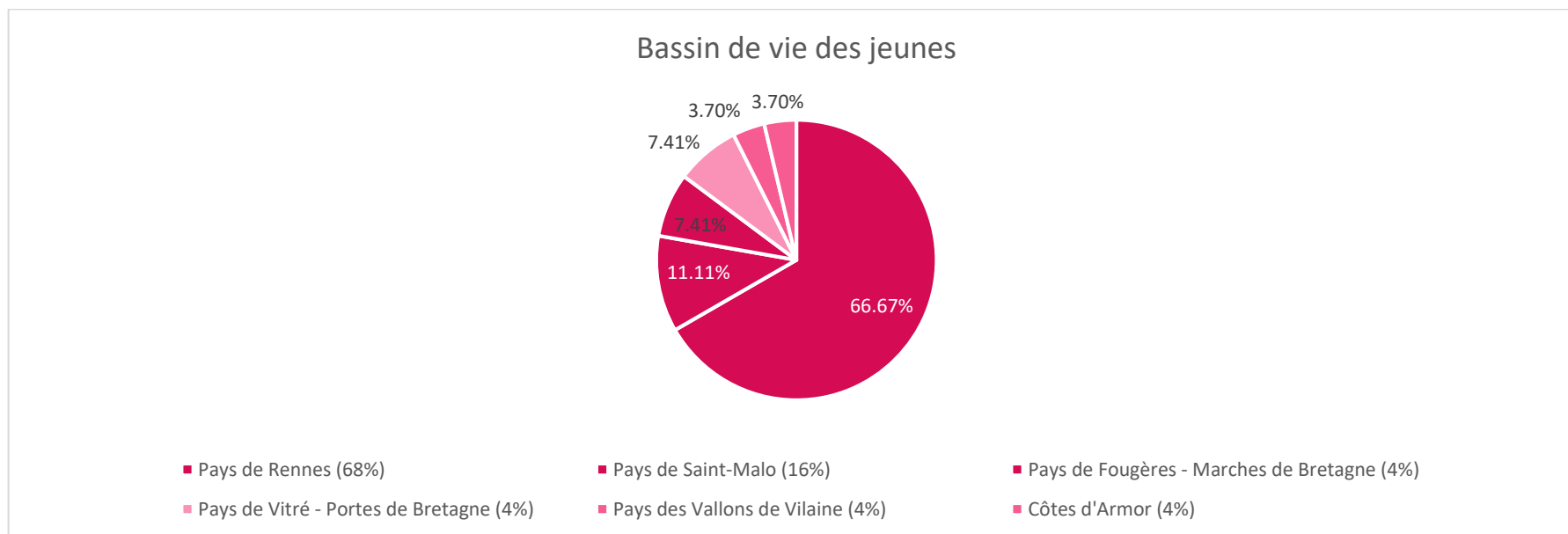
Au 31/12/22 :

La répartition par tranche d'âge indique une légère propension en 2022 à l'accueil de jeunes adultes (17 jeunes ont au moins 18 ans) avec un accompagnement facilitant le passage vers les dispositifs adultes du secteur du handicap. Parmi eux, 6 jeunes sont dans leur 20^e année (amendement Creton).

Les 10 jeunes restants sont des 15/17 ans, accompagnés sur des objectifs de soutiens multi-partenariaux afin d'éviter les ruptures, de recherche de solutions adaptées aux besoins, d'évaluation et de répit aux aidants.

Moyenne d'âge à l'admission : 15 ans et demi

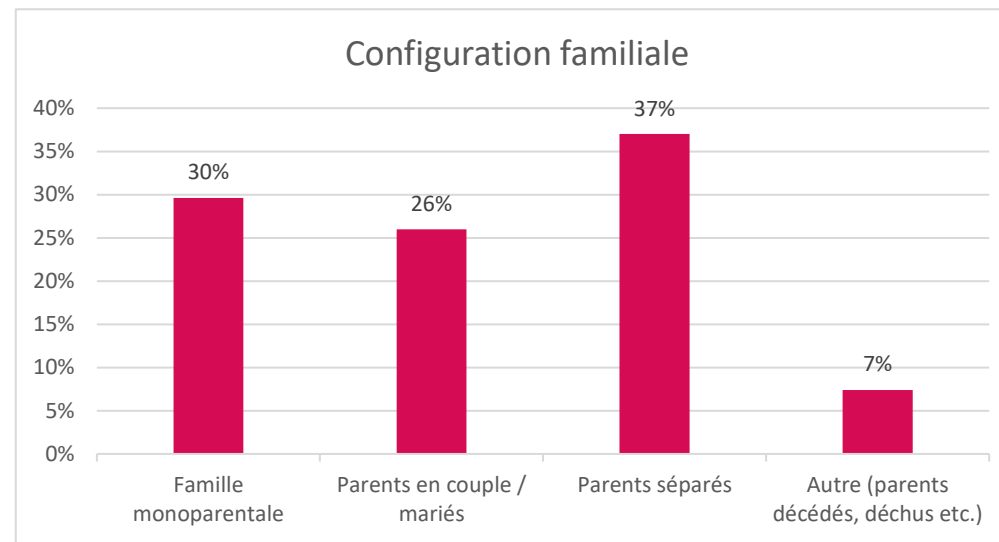
Moyenne d'âge au 31/12 ou à la sortie : 17.9 ans



Le SAFT accompagne des jeunes au niveau départemental.

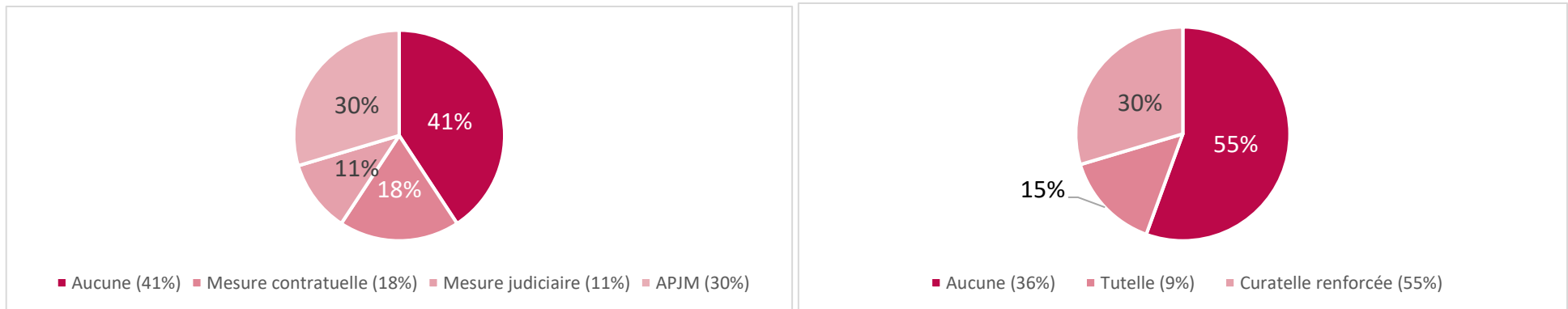
On constate que 67 % résident dans le pays de Rennes. Le pays de Saint-Malo/Combourg arrive en 2^e place avec 11% des jeunes, suivi des pays de Fougères et Vitré (7% chacun). Ces statistiques sont établies en partant du lieu d'accueil permanent du jeune : domicile des parents, de l'assistante familiale ASE ou du CDAS pour des jeunes sans domicile fixe.

CONFIGURATION FAMILIALE



En 2022, on remarque que les situations vécus par les jeunes accompagnés et leur famille sont en proportions égales : en couple, monoparentale ou séparé. A noter que 59% bénéficie d'une mesure ASE (voir paragraphe suivant).

MESURES DE PROTECTION



Du fait de leurs troubles et leur vulnérabilité, 81 % des jeunes du SAFT disposent d'une mesure de protection. Ils peuvent avoir une mesure de protection de l'enfance judiciaire (assistance éducative, placement à domicile) ou contractuelle (Accueil Provisoire, APJM), ou une mesure de protection jeune majeur vulnérable exercée par un mandataire judiciaire (tutelle, curatelle, curatelle renforcée) ou même les deux combinés (un majeur peut avoir un Accueil Provisoire Jeune Majeur d'un an et une curatelle).

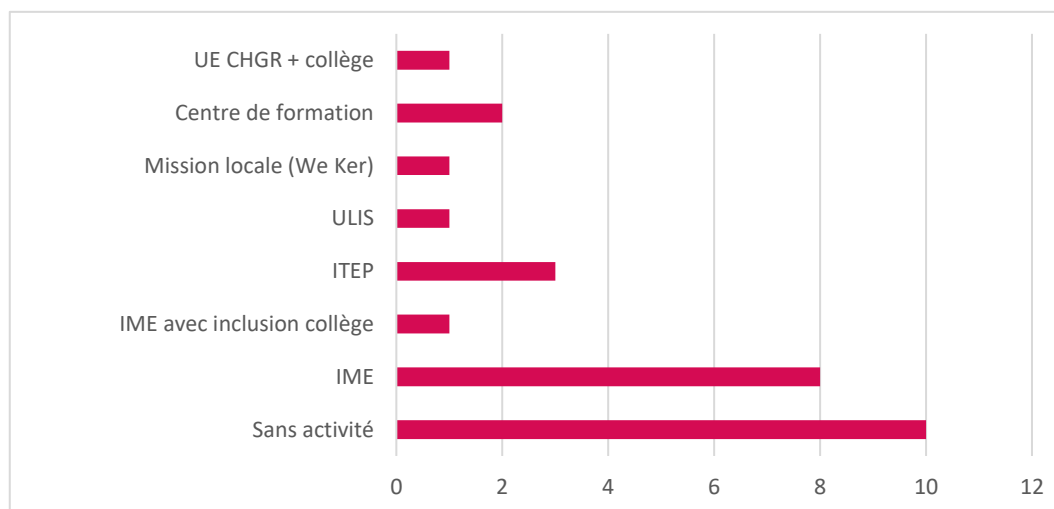
Mesures de protection de l'enfance :

16 jeunes sur 27 disposent d'une mesure : 3 mesures judiciaires, 5 mesures contractuelles et 8 APJM, soit 59% en double vulnérabilité.

Mesures de protection majeur vulnérable :

Sur les 17 jeunes majeurs, 12 disposent d'une mesure de protection (4 sous tutelle & 8 sous curatelle renforcée) soit 70 %.

STATUT DES JEUNES (SCOLAIRE / PROFESSIONNEL)



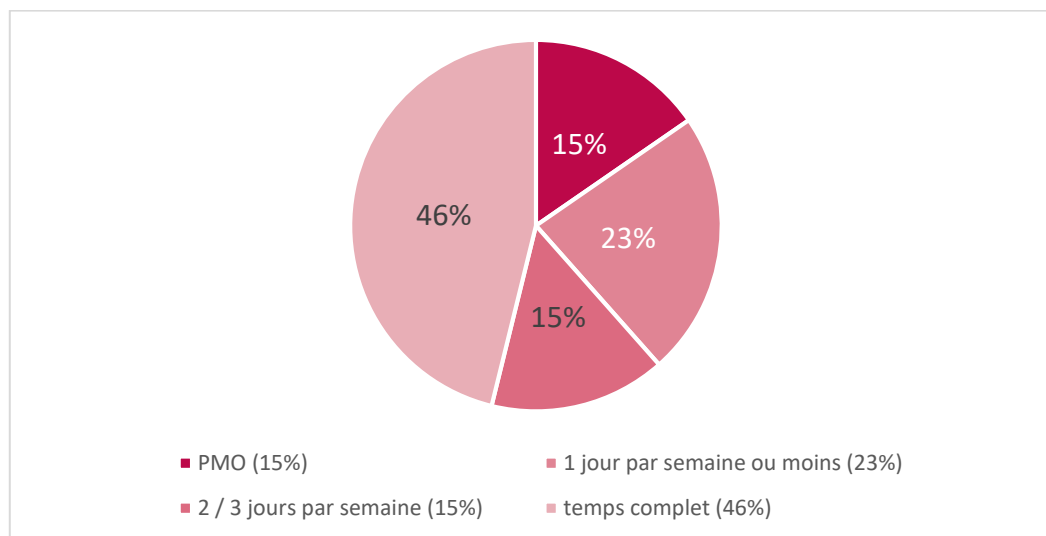
Au 31/12/22,

- 63 % des jeunes accompagnées ont une scolarité (complète ou partielle voir graphique 2), que ce soit ordinaire ou dans le secteur spécialisé :
 - 48% sont en ULIS, IME (dont 1 en inclusion collègue) ou ITEP
 - 15% sont en scolarité ou formation professionnelle ordinaire (collège, centre de formation, We Ker)

La quotité de jeune ayant une scolarité adaptée montre l'intérêt de l'intervention du SAFT dans la coordination et le soutien direct auprès du jeune pour garantir un maintien dans le projet.

- 37% des jeunes restent sans prise en charge médico-sociale du fait de leurs troubles ou par refus d'intégrer les dispositifs assimilés au handicap

La quotité de jeune sans activité montre que le SAFT constitue une réponse de premier niveau dans certaines situations dégradées présentant initialement une absence totale de réponse.



Cependant, il faut souligner que sur les 48% en ITEP, IME ou ULIS :

- 23% des jeunes bénéficient uniquement d'une prise en charge séquentielle équivalente à 1 jour ou moins dans la semaine soit 3 jeunes sur 13
- 15% ont 2 ou 3 jours de présence maximum en établissement
- 15% également d'entre eux sont en prise en charge externalisée via de la mise en place de PMO

La quotité de jeune ne bénéficiant que d'une prise en charge très partielle en ITEP et IME reste faible et montre la nécessité d'un complément d'accompagnement pour mettre en œuvre le projet des jeunes et apporter des réponses à leurs besoins.

PARTIE III : ACTIVITE AU REGARD DES OBJECTIFS DU CPOM

A. TAUX D'ACTIVITE

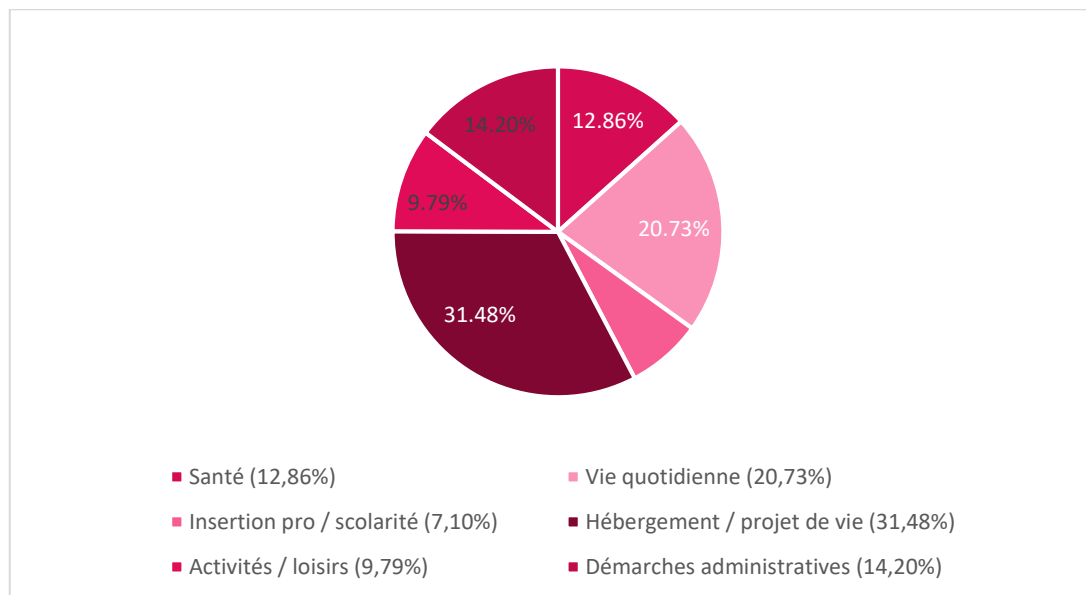
ACTIVITE PREVISIONNELLE ET REALISEE

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembr e	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nuitées	Prévisionnel	256	144	256	128	288	288	256	64	288	192	192	144	2496
	Réel AF	93	75	102	59	102	97	63	15	65	62	45	56	834
	Réel héb aut.	5	0	5	0	0	0	16	8	2	0	0	0	36
	Total réel	98	75	107	59	102	97	79	23	67	62	45	56	870
	Ratio réel / prévisionnel	36%	52%	40%	46%	35%	34%	25%	23%	23%	32%	23%	39%	35%
Accueil de jour	Prévisionnel	9	4	9	5	8	9	8	3	9	6	7	5	82
	Réel	10	7	14	8	19	33	24	3	15	15	23	17	188
	Ratio réel / prévisionnel	116%	171%	148%	177%	232%	383%	293%	91%	166%	244%	330%	346%	229%
PMO	Prévisionnel (en jours)	52	25	57	27	49	52	49	20	54	37	42	30	492
	Réel	52	34	50	41	47	60	55	18	44	44	47	29	521
	Réel (en jours)	26	17	25	20,5	23,5	30	27,5	9	22	22	23,5	14,5	261
	Ratio réel / prévisionnel	50%	69%	44%	76%	48%	58%	56%	46%	41%	60%	56%	49%	53%
Total de l'activité en jours	Prévisionnel	316	173	322	160	345	348	313	87	351	235	241	178	3070
	Réel	134	99	146	88	145	160	131	35	104	99	92	88	1319
	Ratio réel / prévisionnel	42%	57%	45%	55%	42%	46%	42%	40%	30%	42%	38%	49%	43%
Nombre de jeunes présents		16	17	18	20	20	20	18	16	17	18	19	19	
Nombre de jours d'ouverture		21	10	23	11	20	21	20	8	22	15	17	12	200
Nombre de jours d'ouverture pour accueil de nuit		16	9	16	8	18	18	16	4	18	12	12	9	156

L'activité 2022, montre un déficit en journées réalisées qui peut s'expliquer au regard de raisons multifactorielles :

- L'activité en nuitée : ne répond pas aujourd'hui de tous les besoins des jeunes. Le volume d'activité reste restreint du fait des troubles des jeunes qui sont parfois incompatibles avec le cadre normatif d'un accueil en famille et ne constituent pas toujours une attente de la part des jeunes qui vont privilégier les essais en appartement autonome. Pour autant, cette modalité reste intéressante dans le panel des réponses possibles car l'assistant familial peut ensuite constituer une personne ressource dans l'accompagnement vers le logement, la réalisation d'accueil de jour et l'accompagnement vers l'autonomie (transport, course, budget). L'appartement d'expérimentation autonome pourra permettre en 2023 de développer des nuitées adaptées aux jeunes ayant ce projet de domiciliation ;
- Les cibles notées au CPOM correspondent à un prévisionnel basé sur des besoins estimés de la population cible. En 2022, l'activité se confronte au réel des besoins et les cibles doivent être réajustées.
- La négociation des cibles avait été entrepris en juillet 2022 et non validé par l'ARS.

CATEGORISATION DES PMO



En 2022, les coordinatrices ont effectué 521 PMO auprès des jeunes.

Ces PMO peuvent être réalisées sur le lieu de vie du jeune (domicile parentale, structure d'accueil, domicile des assistants familiaux etc.), chez des partenaires extérieurs déjà existants ou des nouveaux (visite de foyers de vie par exemple), dans les dispositifs de droits communs et sur l'espace public.

Les PMO ont été catégorisées en 6 thèmes : santé, vie quotidienne, insertion professionnelle/scolarité, hébergement/projet de vie, activités/loisirs et démarches administratives.

L'accompagnement au projet de vie (31% des PMO) arrive en 1^{er}, suivi de *l'accompagnement au quotidien* (21% des PMO) puis des *démarches administratives* (14% des PMO). Ces chiffres sont révélateurs de la mission 1^{ère} du SAFT qui est d'évaluer les compétences, les soutenir au quotidien afin de trouver un projet de vie adapté à la personne.

Arrive ensuite les démarches autour de la *santé* (12% des PMO), chiffre en adéquation avec le public accueilli présentant des troubles et des comportements problèmes qu'il faut accompagner.

Les démarches vers *la scolarité ou le monde professionnel* sont soutenues à moindre échelle car les partenaires ITEP et IME sont très souvent présents dans la situation ou encore les jeunes du fait de leurs troubles ne pourront accéder à un emploi même protégé. Le SAFT prend le plus souvent le relai dans le cas d'une orientation en milieu ordinaire.

Les *activités de loisirs*, une fois mises en place ne nécessitent plus d'accompagnements.

CATEGORISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour s'est fortement développé en 2022, cela répond à un besoin du public accompagné.

- Avec les assistants familiaux : proposition en semaine de temps pour accompagner l'apprentissage de certains actes du quotidien de manière autonome ou proposer des activités structurantes au domicile ou sur l'extérieur dans le cadre du répit ou de l'évaluation (ex : apprentissage des courses, accompagnement à réaliser un repas, gestion de l'autonomie dans les transports...). 15% des accueils de jour sont réalisés par des assistants familiaux SAFT.
- Avec les prestataires extérieurs : permet un soutien et un répit aux aidants en faisant intervenir un professionnel régulièrement au sein du domicile. Il s'agit de prestataires qui proposent des supports spécialisés et / ou qui s'adaptent à la demande du jeune et de ses besoins (art-thérapie, éducateur en libéral, AMP...). La plus-value recherchée est la continuité de cet étayage. En effet, dans un 1^{er} temps il est financé par le SAFT mais le service via l'ouverture de droits permet que cet accompagnement perdure au-delà du SAFT par un financement et des aides propres à la personne. 85% des accueils de jour sont réalisés par des prestataires extérieurs.

CATEGORISATION DE L'ACCUEIL EN NUITEE

- Chez les assistants familiaux : L'évaluation des capacités domiciliaires
 - La prise d'autonomie et le soutien du jeune dans sa scolarité ou son projet d'insertion
 - La remobilisation des jeunes dans leur projet
 - La coordination de proximité avec les autres acteurs pour la réalisation de l'accompagnement du jeune
 - Un apaisement, une prise de distance physique et psychique du jeune dans le cadre du répit aux aidants
- Au sein d'un appartement d'évaluation mis à disposition quelques semaines par an (développement 2022). Il s'agit d'évaluer avec le jeune son projet s'il souhaite par exemple intégrer une résidence partagée, résidence jeunes. De même, pour certain, la vie en collectivité est impossible, l'expérimentation permet de vérifier les besoins dans ce contexte et ainsi travailler à la recherche de professionnels pouvant étayer la personne (portage de repas, TISF, SAVS, SAMSAH, personnes ressources...). Les places en foyer de vie peuvent être également longue à obtenir, le risque de rupture et de non solution domiciliaire est grande pour des jeunes vulnérables, il s'agit de travailler à un projet intermédiaire dans l'attente de.

Le volume d'activité reste restreint du fait des troubles des jeunes qui sont parfois incompatibles avec le cadre normatif d'un accueil en famille et ne constituent pas toujours une attente de la part des jeunes qui vont privilégier les essais en appartement autonome. Pour autant, cette modalité reste intéressante dans le panel des réponses possibles car l'assistant familial peut ensuite constituer une personne ressource dans l'accompagnement vers le logement, la réalisation d'accueil de jour et l'accompagnement vers l'autonomie (transport, course, budget).

Expérimentation AF transversale

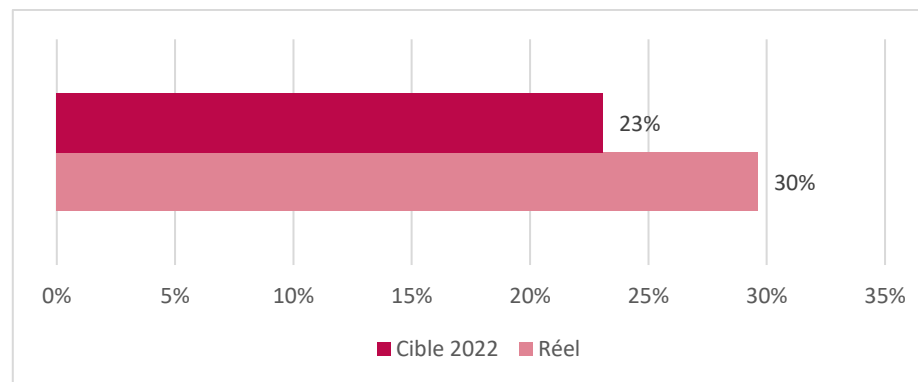
B. OBJECTIFS DU CPOM

1) ASSISE TERRITORIALE DU GESTIONNAIRE

a) Participer à la RAPT et s'inscrire dans des démarches partenariales

TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DISPOSANT D'UN PAG

Les jeunes accompagnés par le SAFT étant touchés par la rupture de parcours, 30% d'entre-deux disposent actuellement d'un PAG.

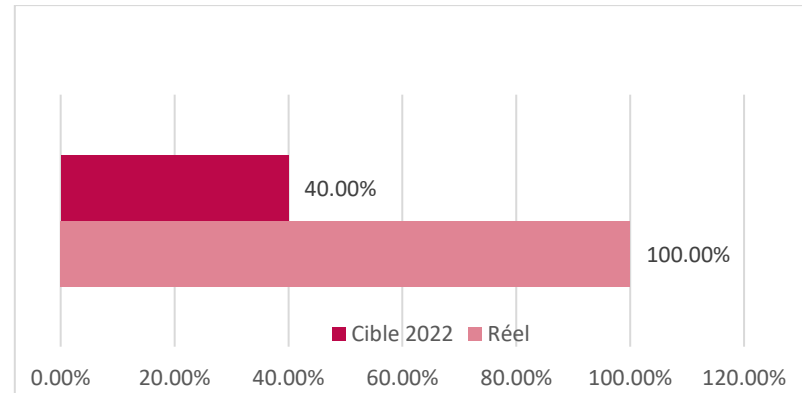


TAUX DE PAG INTERNES SUIVI PAR UN REFERENT

En 2022 :

- Le SAFT a organisé : **35 coordinations partenariales** (comprenant les coordinations d'admission, les coordinations de suivi du projet, certaines peuvent être des réunions PAG dont le SAFT est coordonnateur)
- Le SAFT a participé à **52 rencontres / réunions partenariales** autour des situations des jeunes (CADEC, CRC, GOS / PAG etc.)

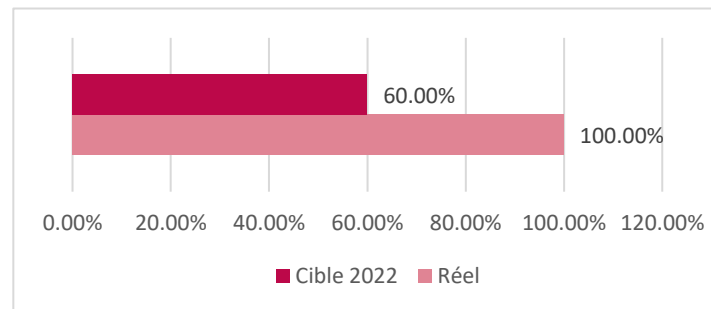
De par sa mission de coordination de parcours, le SAFT a toujours été choisi comme coordonnateur des PAG. Le service est référent ou co-référent PAG pour 100 % des situations.



TAUX DE REPONSES POSITIVES AUX SOLLICITATIONS DU PCPE

En 2022, nous avons reçu 21 demandes d'admission et 7 qui ont été déposés en 2021 soit 28 demandes. Deux demandes venaient du PCPE, les 2 ont été admises.

Nous avons orienté 1 jeune vers le PCPE en 2022.



LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur les 28 demandes : 11 jeunes ont été admis, 2 dossiers ont été refusés, 5 demandes ont été abandonnées/suspendues & 10 dossiers sont en attente de pièces complémentaires (notification...) ou en attente de proposition de rencontre pour une admission en 2023.

2) QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

a) Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité et communiquer autour des actions menées auprès des professionnels et des usagers

ETP DU/DES REFERENT/S QUALITE

Le référent qualité doit être au cœur de l'activité, de l'admission à la définition du PAP pour garantir l'inscription des différentes actions dans le cadre des procédures. Cette mission est portée par le poste d'assistante administrative. L'octroi d'un CNR en 2022 a permis de mettre en œuvre le début de la formation adéquate sur 2022. Elle prendra fin en 2023.

NOMBRE ANNUEL DE REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DEDIE A LA QUALITE

Le service n'a pas eu de référent qualité en 2022.

NOMBRE D' ACTIONS D' EDUCATION A LA SANTE ET DE PREVENTION MISES EN PLACE ANNUELLEMENT AU BENEFICE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement à la santé en 2022 correspond à 12% des PMO réalisées par les coordinatrices soit 62. Il s'agit des rencontres prévention santé réalisées à l'admission sur le SAFT, d'accompagnement lors de RDV médicaux ou de prévention dans le droit commun.

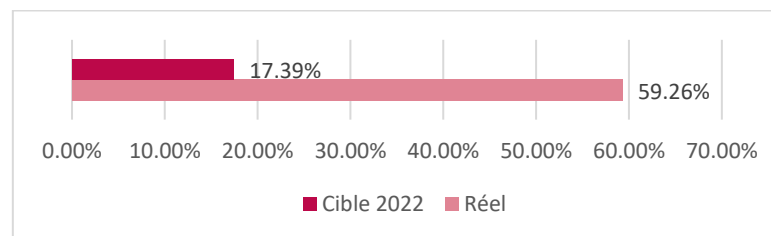
Dans la poursuite de la procédure sécurisation du médicament déployée en 2021, une formation sur le circuit du médicament a été suivie par l'infirmière du service.

La formation « vie affective & sexuelle », débuté en 2021, via le Planning Familial, a été clôturé.

b) Faire évoluer l'offre existante vers une organisation plus souple et plus inclusive

PART DES PLACES D'ETABLISSEMENT HORS LES MURS

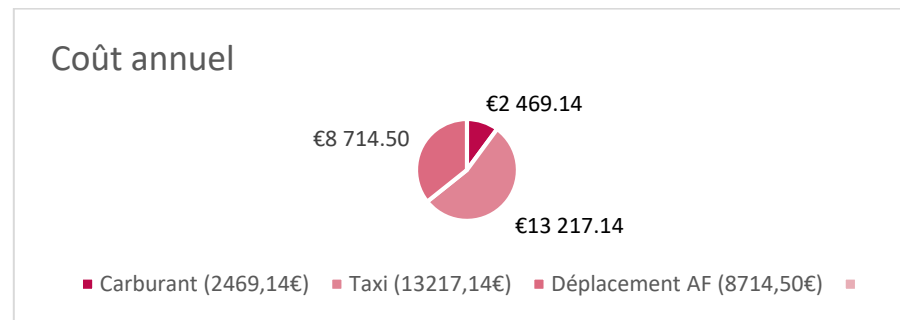
Au 31/12/2022, 59,26% des jeunes ont uniquement des PMO. Les autres jeunes bénéficient d'accueil de jour, de nuit.



COÛT MOYEN PAR PERSONNE TRANSPORTEES

L'objectif du CPOM en 2022 était de maintenir un montant similaire à 2021 (938.59€), il est de :

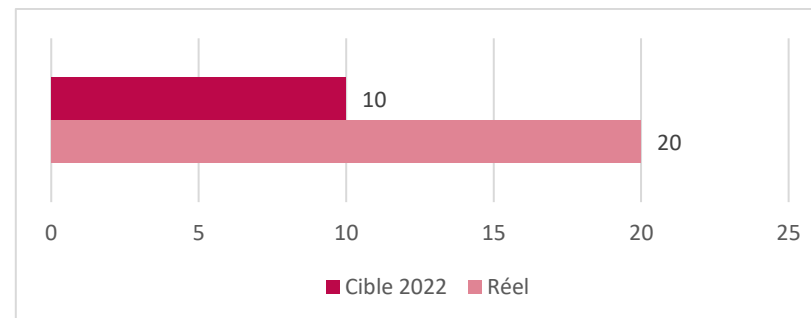
24400.78€ / 27 jeunes = 903.74€



c) Développer l'aide aux aidants des personnes en situation de handicap et le droit au répit

NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES EN SITUATION D'ÉPUISEMENT REPEREES

Parmi les situations accompagnées par le service, 20 familles en situation d'épuisement ainsi qu'une assistante familiale ASE ont été identifiées.



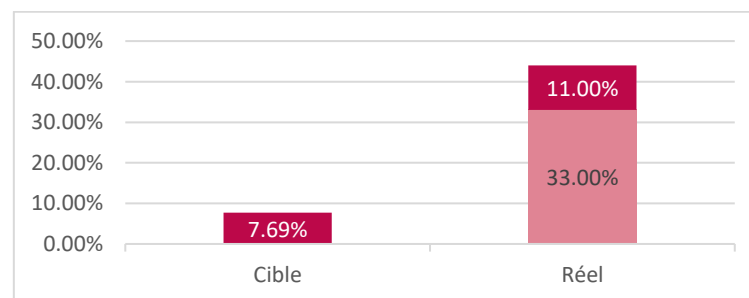
NOMBRE D' ACTIONS MENEES ANNUELLEMENT EN FAVEUR DES AIDANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DES ACTIONS DE SOUTIEN DES AIDANTS (ORIENTATION ET AIDE AUX DEMARCHES, INFORMATION, FORMATION, ECOUTE)

En 2022, la psychologue du SAFT a rencontré 10 familles (contre 5 en 2021) et a fait 27 rencontres individuelles.

d) Favoriser l'accès des personnes accompagnées à la vie sociale, à la vie affective et sexuelle et à la parentalité, à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture

TAUX DE PERSONNES PRATIQUANT UNE ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE A L'EXTERIEUR DE L'ESMS

Au 31/12/22, 44% des jeunes du SAFT pratiquent une activité sportive ou culture dont 11% mis en place par le SAFT.



e) Accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en évitant les ruptures de parcours

TAUX DE JEUNES DE 16 ANS ET PLUS AYANT BENEFICIE DE « TEMPS D'IMMERSION »

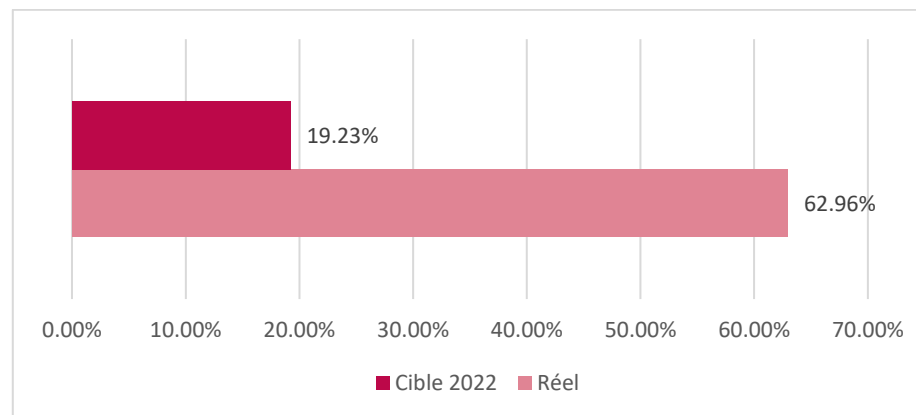
Les missions du service sont de faciliter le passage vers l'âge adulte et éviter les ruptures de parcours. Ainsi, Le SAFT soutient et évalue le projet de vie du jeune et l'accompagne vers sa mise en œuvre sur une durée d'un an renouvelable une fois. Ainsi, des partenaires adaptés au projet de vie de la personne sont recherchés.

En ce sens, les coordinatrices de parcours ont organisé **77 visites d'établissements** avec les jeunes : foyers de vie, accueil de jour, accueil temporaire...

Dans le cadre du projet de vie des jeunes, le SAFT essaie de leur faire bénéficier de temps d'immersion en foyer de vie, accueil temporaire etc. Le but étant qu'ils découvrent différentes structures, qu'ils affinent leur projet de vie, et que les professionnels évaluent si la structure répond à leurs besoins. A ce titre, **11 jeunes ont pu bénéficier de séjours ou stages mis en place par le SAFT.**

Nom des établissements / service concernés par les stages ou les expérimentations : AT Fileas (Alisa 35), SAJ Ty Zoul (ALAPH), AT l'Octroi, SAJ l'Autre Regard, SAS de Beaulieu, AT Bourgchevreuil, FV l'Hospitalité, FV Chaudeboeuf, FV Le Clos Breton, FV Les Courbettières, Patis Fraux, SAT le Trimaran, accueil-paysan, accueil de jour (maraichage par exemple), Solacroup, AT Cap'lan, SAJ Le Temps d'Agir, AT Tailleped, FV Les Lilas / les Vallons, séjour EPAL, FV Siloé, Le Toutounier, GEM Saint-Malo, CHRS, SAJE Essor, accueil familial social, AJ Chaudeboeuf.

Certains jeunes peuvent bénéficier de plusieurs lieux durant leur accompagnement (5 jeunes, au moins 4 lieux différents).



NOMBRE DE JEUNES SOUS AMENDEMENT CRETON

Cinq jeunes ont eu 20 ans en 2022 : 2 jeunes sont sorties de l'effectif, 4 autres ont bénéficié d'un accompagnement au-delà (celui-ci étant limité à un an maximum non renouvelable).

Une demande de dérogation est effectuée à la MDPH pour maintien dans le cadre de l'amendement.

f) Garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique

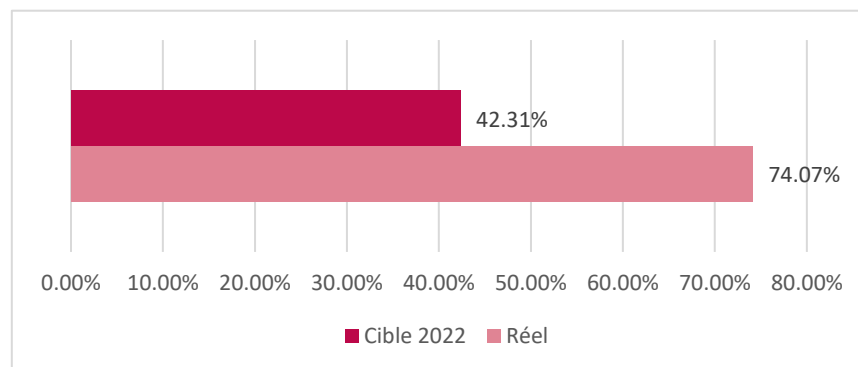
TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES HANDICAPEES PSYCHIQUEMENT AYANT UN ACCOMPAGNEMENT INTERSECTORIEL

Au 31/12/2022, 74% des jeunes accueillis sur le SAFT bénéficient d'une prise en charge psychologique et/ou psychiatrique :

- 14 jeunes sont suivis en CMP
- 3 jeunes vont en consultation au CASSAJA
- 4 jeunes en unité d'hospitalisation
- 5 jeunes en hôpital de jour
- 2 jeunes ont un suivi psychologique dans le médico-social (IME)

Certains jeunes cumulent plusieurs suivis.

Les autres jeunes ne souhaitent pas de suivis par le soin ou sont en rupture. Le SAFT travaille l'adhésion et la recherche de suivi adapté.



TAUX DE PROFESSIONNELS FORMES AUX SPECIFICITES DU HANDICAP PSYCHIQUE

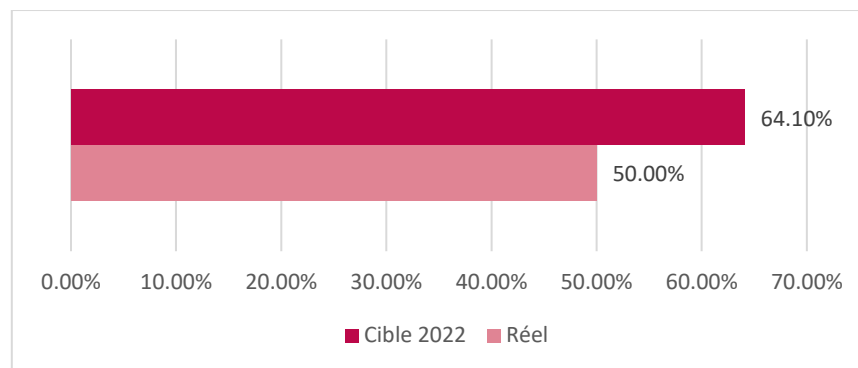
4 professionnels sur 8 ont eu une formation autour du handicap psychique.

Formations individuelles et collectives réalisées en 2022 :

- Assises de la Protection de l'Enfance
- Le circuit du médicament dans les établissements médico-sociaux

- Protection de l'Enfance et secteur du handicap. Quelles passerelles ?

- Vie affective et sexuelle chez la personne handicapée



g) Mettre en place et assurer le suivi d'une démarche de gestion des risques

NOMBRE ANNUEL DE RECLAMATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En 2022, le SAFT a reçu une réclamation de la part d'une famille. Celle-ci a donné lieu à une déclaration évènement indésirable auprès de l'ARS. Dans son plan d'amélioration continue de la qualité, le service prévoit la mise en place d'une fiche de réclamation spécifique, la fiche incident interne concernant uniquement les salariés.

NOMBRE D'EVENEMENTS INDESIRABLES DECLARES DANS L'ANNEE

Une fiche de déclaration des incidents est commune à tous les professionnels de la SEA 35. En 2022, il y a eu deux fiches de déclaration de réalisées sur le SAFT bien que les risques soient avérés du fait de la typologie du handicap des personnes accompagnées.

REALISATION D'UN PROTOCOLE DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

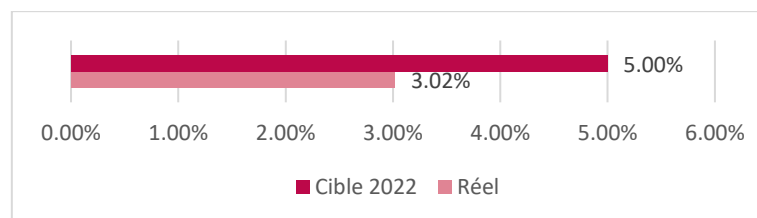
Le SAFT, dans son plan d'amélioration continue de la qualité, a souhaité mettre à jour en priorité les documents institutionnels de la loi 2002-2 (Règlement de fonctionnement, livret d'accueil). Aussi, le cadre de l'accompagnement a été une priorité par la définition d'un protocole d'admission, de contractualisation du DIPC et de définition du Projet d'Accompagnement Personnalisé. La prise en compte des situations de maltraitance sera réalisée sur un autre exercice dans la temporalité du CPOM. Pour autant, les groupes d'analyse de la pratique se sont organisés pour l'ensemble des professionnels du SAFT afin de prévenir des situations d'épuisement professionnel et soutenir la compréhension des professionnels dans les dynamiques d'accompagnement à l'œuvre.

3) EFFICIENCE ET PERFORMANCE

a) Optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement

TAUX D'ABSENTEISME (HORS FORMATION)

Le taux d'absentéisme a diminué de 5,01 % à 3,02% pour 2022 (hors formation, congés & maternité car ce sont des absences prévues) mais uniquement pour le personnel « permanent ». Ce taux ne peut être établi pour les AF qui bénéficient d'un statut spécifique lié à l'Avenant 351 régissant leur profession.



TAUX D'ETP VACANTS

Il n'y a pas d'ETP vacant sur le SAFT du fait du statut des assistants familiaux. Pour autant, on note un sous-emploi de cette fonction du fait de l'absence de besoin sur l'accueil familial de nuit. Cette sous exploitation fait l'objet de perspectives d'évolution du SAFT en matière de modalité d'accompagnement

TAUX DE PRESTATIONS EXTERNES

Le service a développé des partenariats avec des professionnels libéraux qui réalisent des accompagnements en journées ou en nuitées de manière individualisée : AMP libéral, lieu agréé accueil paysan. Le SAFT propose aussi de l'accueil de jour adulte avec un financement SAFT si les jeunes n'ont pas de ressources.

74,08% des jeunes ont bénéficié de prestations externes sur l'année. Ces prestations ont été proposées aux jeunes afin de répondre à des besoins spécifiques en terme de nature d'accompagnement (accueil paysan, équin, animalier). Ils ont également été proposés pour des jeunes nécessitant un accompagnement de proximité en « un pour un » pour lequel le service n'avait pas d'assistants familiaux en capacité de le réaliser soit du fait de son projet d'accueil, soit du fait de la localisation géographique. Il s'agit également de trouver des personnes ressources qui pourront continuer leur accompagnement après la fin d'accompagnement du SAFT. Pour ce faire, le SAFT engage avec le jeune, sa famille ou son tuteur/curateur, des recherches de financements afin de faire perdurer ce projet (PCH par exemple).

- 37,04% financées par le SAFT : SAJ, accueil-paysan, accueil de jour, éducateurs libéraux, médiation animale, art-thérapie
- 37,04% mise en place par le SAFT mais non financé (financé par l'AAH, PCH etc.) : éducateurs libéraux (Arbre Doré), IDE libéraux, Sport adapté, AT, séjour adapté, Planning familial, SAJ, Répit à Domicile (Chaudeboeuf), accueil-paysan, équithérapie.

b) Fiabiliser les systèmes d'information et développer les nouveaux outils de partage de données entre professionnels

FREQUENCE DE CONNEXION A VIATRAJECTOIRE PH

Le SAFT réalise son suivi d'activité sur le site ViaTrajectoire mensuellement.

INSCRIPTION EFFECTIVE DANS LE ROR

Le SAFT est enregistré au ROR et adhère au GCS E-santé.

TAUX DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATISES

Tous les dossiers sont informatisés et sont hébergés sur le serveur sécurisé de la SEA 35. Afin de respecter les normes RGPD, une réflexion est menée pour doter le service d'un dossier unique de l'usager dont le déploiement est projeté pour 2023.

c) Améliorer la situation financière et budgétaire – Cycle d'exploitation

TAUX DE CAF

RATIOS FINANCIERS	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
CAF	210 951	403 131	538 085
5.1 Taux de CAF (5 à 10% soit 0.05 à 0.1)	0.19	0.37	0.48

TRESORERIE EN JOURS D'EXPLOITATION

RATIOS FINANCIERS	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	-38	387	765

Cible 2022 : maintenir par rapport à 2021

PARTIE IV : PERSPECTIVES 2023

Sur 2023, le SAFT va écrire son projet de service et souhaite organiser une porte ouverte.

En septembre 2023, sera clôturée la phase d'expérimentation du poste d'AF transversale.

En 2023, l'objectif sera le développement de l'offre de service sur le SAFT, par le renforçant de la pluri-modalité, en proposant des nuitées en appartement d'expérimentation.

Il s'agit de proposer des temps d'immersion à des jeunes moins autonomes et qui ne pouvaient pas accéder à l'appartement en conventionnement. Il s'agit d'évaluer avec le jeune son projet s'il souhaite par exemple intégrer une résidence partagée. Pour certain, la vie en collectivité est impossible, l'expérimentation permet de vérifier les besoins dans ce contexte et ainsi travailler à la recherche de professionnels pouvant étayer la personne (portage de repas, TISF, SAVS, SAMSAH, personnes ressources...). Les places en foyer de vie peuvent être également longue à obtenir, le risque de rupture et de précarité domiciliaire est grande pour des jeunes vulnérables, il s'agit de travailler à un projet intermédiaire dans l'attente de son projet de vie définitif.

Ce support appartement, permet également des temps d'apprentissage de la vie quotidienne en accueil de jour : faire une machine à laver, réaliser un repas, faire des courses, gérer son transport pour aller à ses activités : développer des compétences afin de les généraliser au sein de son hébergement principal.

Il servira également d'outil pour venir soulager les aidants en mettant à distance de manière séquentielle le jeune.

PARTIE V : ANNEXES

Vous trouverez ci-dessous des éléments cliniques venant évoquer la situation des jeunes admis sur le SAFT : un cas clinique et un tableau des besoins et vulnérabilités des jeunes.

Pour certains jeunes, la situation est complexe. Il s'agit de jeunes en rupture de parcours et pour qui les institutions ont du mal à s'adapter, retardant l'émission de réponse opérationnelle. Ce tableau permet de mettre en lumière les problématiques par des éléments concrets qui viennent freiner la prise en charge et que le SAFT accompagne dans la résolution de problème.

VIGNETTE CLINIQUE

Fiche identité :

Jeune de 18 ans sexe féminin – troubles du comportement + parcours ASE (APJM)

Actuellement domiciliée dans un lieu de vie (non pérenne) financé par l'ASE 35 dans le 44.

Projet : arrive d'un autre département pour rapprochement familial (mère en foyer de vie près de St Malo). Installation dans un lieu de vie à elle, mise en place d'activités sociales – identification des orientations dans le champ de l'adulte.

Partenaires présents depuis peu de temps dans la situation : IME / ASE / lieux de vie ASE

Souhait de la jeune à son arrivée :

Avoir moins peur pour aller à la douche, trouver une activité cheval, aller plus chez AF SAFT, préparer un repas, trouver des solutions pour se réveiller seule.

Projet SAFT à son arrivée :

1. Proposition d'une **famille d'accueil SAFT** deux nuits par semaine de manière séquentielle pour :
 - Permettre l'intégration à l'IME (2 ½ journée par semaine) sur territoire de Rennes (place non pérenne en CNR)
 - Evaluer sa capacité à vivre en accueil familial / aborder les besoins dans le quotidien (hygiène, alimentation, sommeil, activité = capacité de concentration)
 - Evaluer ses capacités dans le quotidien pour identifier les orientations qui pourraient lui correspondre (en lien avec les partenaires) / support grille des habitudes de vie.
2. **PMO** : accompagnement médico-social pour construire avec la jeune son projet de vie sur le territoire en lien avec les partenaires :
 - Travailler sur la sécurisation du parcours du médicament entre les différents lieux de vie

- Trouver des réponses dans le cadre de son apaisement psychique et ses comportements problème : mise en œuvre de l'équithérapie + RDV CMP
- Accompagnement par l'AF de la jeune dans le développement de ses compétences au quotidien et de solution d'apaisement pour éviter la crise
- Faire le lien avec le lieu de vie pour la gestion du quotidien
- Evaluation de la capacité au travail par l'IME et le cas échéant accompagnement vers des stages ESAT / section annexe ou FV/ AJ... par le SAFT
- Ouverture des droits MDPH (en lien avec le tuteur quand il sera nommé)
- Identifier ses intérêts pour mettre en place des activités extra-scolaires

3. Coordination de parcours :

- Coordinatrice PAG = coordonner l'ensemble des interventions / des évaluations des partenaires dans l'intérêt du projet de la jeune et pour identifier et affiner l'évaluation des orientations
- Mise en place de coordinations régulières
- Etre en lien avec la conseillère en continuité de parcours de la MDPH
- Faciliter la communication entre les partenaires

Etayage SAFT et projet à la sortie : (fin accompagnement au 31/01/23)

L'accompagnement a duré plus de 2 ans. La jeune a eu 20 ans en octobre 2022. Les missions de coordination des différents acteurs et d'évaluation pour avoir un projet global ont été centrales dans cette situation.

L'orientation vers un CMP a pu être portée par le SAFT, car la situation domiciliaire entre le 35 et le 44 n'est pas aidante dans un contexte de sectorisation. Les RDV sont réguliers, accompagnés par le service, afin de faire le lien entre les observations cliniques pour ajuster le traitement de la jeune. Après une phase d'apaisement des troubles, les évaluations ont conduit à une orientation en foyer de vie. La démarche d'accueil familial adulte n'a pas débouché. La jeune a visité de nombreux lieux avec la coordinatrice de parcours et souhaite aujourd'hui intégrer un foyer de vie. Les dossiers ont tous été déposés. L'AF SAFT et la coordinatrice soutiennent les équipes lors des expérimentations en accueil temporaire ou FV (écrits sur le comportement d'Emilie, rester en cas de demande de repli, accompagnement à l'arrivée et au départ, progressivité des essais, bilan). Des lieux de vacances adaptés ont été également organisés. Des crises surviennent encore dans les lieux, ainsi, les équipes adultes de FV ou AT se sentent démunies. Des dates pour continuer les immersions sont posées pour 2023 mais il faut encore du temps à la jeune pour s'acclimater. Elle demande beaucoup d'exclusivité et ne sait pas encore gérer complètement sa frustration.

Le service a sollicité le PCPE à la sortie pour prendre le relai de la situation en terme de coordination des partenaires, de suivi du planning des accueils temporaires fixés. Le tuteur sera garant du suivi des demandes d'admission en établissement. La MDPH sera conseil pour la suite. L'ASE financera le lieu de vie jusqu'à ses 21 ans. Un état des lieux sur les besoins de la jeune dans le lieu de vie actuel va être réalisé afin de trouver des professionnels du quotidien venant soutenir le lieu d'hébergement (DAC, SSIAD, ergothérapeute...). En effet, la jeune y reste 1 an supplémentaire dans le cadre de l'APJM. L'IME continue ses demi-journées sur Rennes. L'emploi du temps de la jeune est stabilisé.

TABLEAU DES VULNERABILITES ET DES BESOINS

ressources/statut	domiciliation	gestion du quotidien	activités quotidiennes	scolarité/professionnel	protection administrative ou juridique	santé	soins spécialisés	autonomie	personnes ressources	observations comportementales qui provoquent rupture
Reconnaissance handicap : ressources AAH / orientation foyer de vie besoins de sécurisé l'avenir.	Difficile de s'intégrer dans un lieu car mettent à mal le cadre, exclusion des lieux proposés. Nécessite équipe formée. Non adéquation avec le profil des autres résidents. Nécessité le séquençage des lieux proposés. Pas de lieux adaptés. Besoin de recherche et de coordination des réponses d'hébergement	Pas autonomie dans gestion affaires (pertes/éparpillement) = besoin d'un lieu pour poser leurs affaires, besoin soutien dans courses, hygiène, faire les repas = besoins de stimulation. Dépend de l'état psychique du moment. Les apprentissages peuvent se perdre vite. Problème de gestion financière et budgétaire d'où la nécessité de protection juridique = besoins de mesure de protection.	Peu de contenus de journée : besoin de lieux repérant (SAJ, médico-social, hop de jour...); intégration et engagement compliqué = besoin de la libre adhésion.	Pas ou peu de capacité au travail du fait des troubles à ce moment-là de la prise en charge : même adapté. Intégration dans les ITEP/IME partielle. Peut y avoir un refus de la reconnaissance du handicap Besoin d'individualisation et de singularité des réponses apportées.	Double vulnérabilité : - <u>enfance</u> : fin de parcours ASE / APJM - <u>adulte vulnérable</u> : tutelle ou curatelle exercée par mandataire judiciaire. Besoin d'individualisation et de singularité des réponses apportées.	Besoins multiples non couverts si pas d'accompagnement : dégradation hygiène, non prise des traitements = Besoins de coordination des soins	Jeunes qui souffrent d'une carence affective majeure qui entraîne des troubles psychiques : suivi en psychiatrie adulte mais quelque fois ne relève pas de la psychiatrie. Séjour régulier en hospitalisation = besoin de garantir la mise en œuvre de soins psychiatriques.	repérage d'autonomie dans les transports mais angoisses massives peuvent arriver. Besoins de soutien à l'autonomie opérationnelle	rupture familiale Besoins de création d'un réseau de coopération autour du jeune.	agitation, sentiment de persécution, intolérance à la frustration, auto-agressivité et hétéro-agressivité, violence verbale, sollicitation de l'adulte en permanence, envahissement des lieux où ils sont, somatisation, Besoin de régulation dans la relation avec leurs pairs.